

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Quatre mois: 12
Six mois: 18
Trois mois: 8
Poste: 35 fr.
On ab.: 18
Trois mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 MARS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Avec le budget de 1885, la question des
pouvoirs financiers du Sénat est revenue de-
vant la Chambre.

La discussion générale s'est ouverte par
un discours de M. Levavasseur en faveur du
rétablissement des crédits relatifs aux cul-
tes. Après lui, M. Allain-Targé a soutenu
que la Chambre ne devait pas voter le passage
à la discussion des articles. Après une ré-
plique de l'ex-séminariste Jules Roche, rap-
porteur général, M. Ribot a demandé que la
Chambre examinât les articles et s'inspirât
de l'esprit de conciliation. Après un discours
de M. Floquet en faveur de l'omnipotence
financière de la Chambre, M. Ferry a en-
gagé la Chambre à écarter les discussions
constitutionnelles et à discuter les articles.

M. Jolibois, au nom d'un certain nombre
de membres de la droite bonapartiste, et M.
Lockroy, au nom de l'extrême gauche, ont
formulé des déclarations; puis on est arrivé
au scrutin.

302 suffrages, contre 193, se sont pro-
noncés pour le passage à la discussion des
articles.

Ce scrutin paraît signifier que la majorité
a l'intention d'accepter une partie des cré-
dits rétablis par le Sénat, et admettre, par
suite, jusqu'à un certain point, les droits fi-
nanciers de cette Assemblée.

Mais elle repousse, par 297 voix contre
174, l'augmentation du traitement de l'ar-
chevêque de Paris. Elle repousse également
une augmentation de 9,000 fr. demandée
par le gouvernement pour l'archevêque
d'Alger.

M. de la Basselière soutient un amende-
ment rétablissant le crédit de 72,000 fr.
conservé par le Sénat et destiné au traitement
des curés.

L'amendement est repoussé par 319 voix
contre 136.

M. le vicomte de Bézal développe en

excellents termes un amendement tendant à
maintenir au chiffre de 4,157,600 fr. le
crédit affecté au traitement des chanoines.

M. Martin-Feuillée combat à son tour la
suppression proposée qui aurait pour résul-
tat d'enlever au gouvernement le droit d'in-
tervenir dans la nomination des chanoines.
Si l'on veut supprimer les chanoines, il faut
du moins procéder à cette suppression in-
sensiblement et par voie d'extinction.

Le ministre promet de ne pas nommer de
nouveaux chanoines en 1885, et il propose
de réduire à 4,000,000 de fr. le crédit de
4,157,000 fr. proposé par M. le vicomte de
Bézal.

D'une voix vibrante d'indignation, M. le
duc de Bisaccia s'écrie: Ce marchandage
est ignoble.

Aussitôt M. Brisson s'empresse d'infliger
à l'honorable député un rappel à l'ordre.

— Je maintiens ce que j'ai dit, répond
M. de La Rochefoucauld, qui est de nou-
veau rappelé à l'ordre avec inscription au
procès-verbal.

Mais qu'est-ce que ces pénalités régle-
mentaires prouvent? Que le marchandage
n'est pas ignoble? Non, simplement que
M. Brisson est un président d'une intolé-
rance ridicule.

Après une belle allocution de M. de Mun,
le chiffre de M. de Bézal (4,157,000 francs)
est repoussé par 317 voix contre 122.

Le scrutin est ensuite ouvert sur le chif-
fre du gouvernement (4,000,000 de fr.)

Il y a lieu à un pointage.

Le chiffre du gouvernement est adopté par
226 voix contre 224.

M. Desson de Saint-Aignan soutient un
amendement tendant à maintenir le crédit
de 422,000 fr. voté par le Sénat et destiné
au Chapitre de Saint-Denis.

L'amendement est repoussé par 335 voix
contre 110.

M. le comte Albert de Mun prend de nou-
veau la parole pour soutenir un amende-
ment tendant au maintien d'un crédit de
600,000 fr. pour les bourses des séminaires
catholiques.

L'orateur ne se fait, dit-il, aucune illu-

sion sur le sort de l'amendement, mais ses
amis et lui veulent protester contre une ini-
quité et dénoncer au pays la guerre conduite
contre ses croyances religieuses.

Nous ne pouvons, ajoute-t-il, accepter ni
la solution proposée par la commission
(suppression complète du crédit), ni la so-
lution présentée par le gouvernement, qui
consiste à demander un crédit de 305,000
francs pour les titulaires actuels des bourses
et à supprimer les bourses dans l'avenir.

L'orateur proteste contre l'abrogation
d'une loi par voie de suppression budgé-
taire.

Il démontre que la question du recrute-
ment du clergé est une question concordai-
taire, puisqu'elle intéresse directement le
service du culte.

La Chambre, s'écrie-t-il, en s'adressant à
M. Martin-Feuillée, a fait un nouveau pas
dans la voie de violence et vous allez faire,
vous, un nouveau pas dans la voie de la
soumission. Il faut que le pays sache que
derrière un simulacre de résistance se cache
une complicité déguisée.

M. Martin-Feuillée invite la Chambre à
accepter son chiffre de 305,000 francs.

Le chiffre de 600,000 fr., proposé par
l'amendement de la Droite, est repoussé par
363 voix contre 408.

Le chiffre du gouvernement, 305,000 fr.
est repoussé par 260 voix contre 212.

Les crédits pour les séminaires pro-
testants, le personnel du culte israélite et les
séminaires israélites, ramenés par la com-
mission aux chiffres fixés par la Chambre,
sont adoptés avec ces chiffres.

Un amendement de M. Waddington ten-
dant à maintenir à 70,000 fr. le crédit pour
secours aux édifices protestants et israélites
est repoussé.

MÉFIEZ-VOUS LES UNS DES AUTRES.

M. Andrieux continue chaque matin,
dans la Ligne, ses indiscretions; elles sont
souvent curieuses. C'est ainsi que dimanche

il se montrait fondant lui-même un journal
pour le compte des anarchistes:

« Les socialistes révolutionnaires ne se bor-
naient plus à des déclamations dans les réu-
nions publiques ou privées. La dynamite
des nihilistes les empêchait de dormir et,
pour stimuler le zèle des compagnons, ils se
proposaient, eux aussi, de faire entendre la
grave voix des explosions: ultima ratio po-
pularum.

« Il était question de faire sauter le Pa-
lais-Bourbon; M. Gambetta en avait été
avisé, et quelques précautions avaient été
prises.

« Mais en même temps qu'ils songeaient à
étonner le monde par la destruction de mon-
honorables ami M. Truelle, les compagnons
voulait avoir un journal pour propager
leurs doctrines.

« Les compagnons cherchaient un bail-
leur de fonds; mais l'infâme capital ne met-
tait aucun empressement à répondre à leur
appel.

« Je poussai par les épaules l'infâme capi-
tal, et je parvins à lui persuader qu'il était
de son intérêt de favoriser la publication
d'un journal anarchiste.

« On ne supprime pas les doctrines en
les empêchant de se produire, et celles dont
il s'agit ne gagnent point à être connues.

« Donner un journal aux anarchistes,
c'était d'ailleurs placer un téléphone entre la
salle des conspirations et le cabinet du pré-
fet de police.»

Or, voici comment procéda l'aimable pré-
fet à l'endroit des anarchistes les plus farou-
ches:

« Ne croyez pas, d'ailleurs, que j'offris
brutalement aux anarchistes les encourage-
ments du préfet de police.

« J'envoyai un bourgeois, bien vêtu,
trouver un des plus actifs et des plus intelli-
gents d'entre eux. Il expliqua qu'ayant ac-
quis quelque fortune dans le commerce de
la droguerie, il désirait consacrer une partie
de ses revenus à favoriser la propagande
socialiste.

« Ce bourgeois qui voulait être mangé

90 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XII

LE JUGEMENT (suite).

Quand la liste des témoins fut épuisée, il y eut
une nouvelle suspension d'audience. La Cour et les
jurés sortirent, Rouget fut reconduit à la salle
d'attente, où la bonne Mme Urbain vint encore le
réconforter et lui rendre courage.

— Ah! madame, disait Rouget avec désespoir,
on va me condamner à mort, c'est sûr. Je monterai
sur la guillotine! Ah! ma femme, mes enfants, mes
amis!

— Allons! allons! du courage jusqu'au bout,
Rouget, disait Mme Urbain. Qui sait si messieurs
les jurés ne seront pas indulgents et ne vous accor-
deront pas de circonstances atténuantes.

— Qu'est-ce que c'est que cela, madame Urbain?
— J'espère que vous le saurez bientôt, répondit
un gendarme, mais mangez et buvez vite, parce
que la Cour va reprendre séance pour le réquisi-
toire, la plaidoirie et le résumé.

— Qu'est-ce que tout cela veut dire? se deman-
dait Rouget dont les cheveux se dressaient sur la
tête quand on lui parlait de ces solennités judi-
ciaires.

Mais le pauvre homme se sentait regaillardir par
les bonnes paroles qu'il entendait. Il ne faut qu'un
mot sorti du cœur pour rendre courage à un mal-
heureux, et Mme Urbain possédait ce rare secret.

Pendant ce temps, l'auditoire se livrait à toutes
sortes de réflexions. L'Anglais essayait vainement
de faire parler son voisin:

— Voyons, vus, qui êtes Français, dites à moi,
qui suis de Angleterre, si tout ce petit judiciaire ne
va pas bientôt finir!... Nô?... vous répondez pas à
moi?... ah! very well! vous êtes... véritablement
stupide!

Et l'Anglais, furieux, agita son lorgnon, tandis
que le vieux rat de Cour d'assises, son voisin, levait
sur lui un œil nonchalant et indifférent à toute
insulte.

Dans le fond de la salle, le Potard causait vive-
ment avec son père, les Faucheur et Baptiste.

— Je vous dis qu'il sera acquitté, s'écria le brave
Eugène. Tous les gendarmes sont guéris. Il n'y a
que Jaberg qui reste mutilé, et ce n'est pas Rouget
qui l'a atteint!

— Ne t'y fie pas, mon garçon, répondit le père
Carrou.

— Pourquoi, mon père? N'at-il pas assez souffert

pour quelques grains de plomb qu'il a mis dans la
peau des gendarmes?

— C'est mon avis, dit Faucheur.

— Le mien aussi, dit Baptiste.

— Si j'étais juré, moi, s'écria le Potard, j'ac-
quitterais.

Les voisins écoutaient avec attention ce dialogue.
Il y eut tout un mouvement d'approbation pour les
paroles d'Eugène.

Le père Carrou se leva et étendit le bras avec
gravité:

— Eh bien! dit-il, voulez-vous parler avec moi
que le procureur général, car on dit que c'est lui-
même qui soutiendra l'accusation, demandera la
peine de mort?

Il y eut un frémissement dans la foule, mais
personne n'osa tenir le pari, et le vieux braconnier
se rassit, triomphant.

— Je connais la justice, moi, murmura-t-il entre
ses dents; je la connais... et pour cause!

— La Cour, messieurs! cria l'huissier. Chapeaux
bas!

Aussitôt le silence devint solennel. L'instant
décisif approchait. Lentement, les uns après les
autres, les jurés reprirent leurs places; les magis-
trats revinrent à leurs fauteuils, et Rouget reparut,
toujours entre deux gendarmes.

Sa petite mèche de cheveux flottait toujours sur
son front, mais ses yeux devenaient comme hébé-

tés. Ces longues audiences sont un commencement
de châtimeur pour les coupables.

M. Affichard s'assit à la barre, s'appretant à
prendre des notes et à écouter attentivement le
ministère public.

— La parole est à M. le procureur général, dit
M. le président.

M. le procureur général se leva. Sa physionomie
intelligente et grave se dessinait nettement sur les
lumières qu'on avait apportées pendant la suspen-
sion d'audience.

Une partie de son discours avait été recueillie le
jour même, nous ne pouvons mieux faire que d'en
donner quelques extraits détachés textuellement
des journaux.

« M. le procureur général, dit le Journal de
Maine-et-Loire, a commencé ainsi: »

« La gendarmerie s'honore à bon droit des
services qu'elle rend à la société. Cette troupe
d'élite n'a pas seulement, comme les autres corps
de notre armée, à combattre l'ennemi extérieur
pour l'honneur et l'indépendance du pays; glo-
rieuse tâche, à laquelle succède heureusement le
repos. Elle a aussi pour mission de combattre
l'ennemi intérieur, qui ne laisse ni paix ni trêve;
d'assurer la tranquillité publique par une vigilance
de tous les jours et de toutes les heures; de veiller
sur nous, quelle que soit notre position, riches ou

n'inspira aucune suspicion aux compagnons. Par ses mains, je déposai un cautionnement dans les caisses de l'Etat et le journal la *Revolution sociale* fit son apparition.

« C'était un journal hebdomadaire, ma générosité de droguiste n'allant pas jusqu'à faire les frais d'un journal quotidien. »

Mais, qu'est-ce qu'un journal sans journalistes? On composa avec soin la rédaction :

« M^{lle} Louise Michel était l'étoile de ma rédaction. Je n'ai pas besoin de dire que « la grande citoyenne » était inconsciente du rôle qu'on lui faisait jouer, et je n'avoue pas sans quelque confusion le piège que nous avions tendu à l'innocence de quelques compagnons des deux sexes. »

« Tous les jours, autour d'une table de rédaction, se réunissaient les représentants les plus autorisés du parti de l'action : on dépouillait en commun la correspondance internationale ; on délibérait sur les mesures à prendre pour en finir avec « l'exploitation de l'homme » ; on se communiquait les recettes que la science met au service de la révolution. »

« J'étais toujours représenté dans les conseils, et je donnais au besoin mon avis. »

Voilà de la franchise.... rétrospective ! Et ce qu'il doit y avoir dans Paris d'excellents dynamitards dont les secrets sont aux mains de M. Andrieux, est vraiment incalculable :

« Mon but était surtout de surveiller plus facilement les honorables compagnons, en les groupant autour d'un journal. »

« Cependant la *Revolution sociale* me rendait encore quelques petits services accessoires. »

« Vous croyez que j'y attaquais les adversaires de mon administration? En vérité, puisque je fais une œuvre de bonne foi et puisque les erreurs qui s'y peuvent glisser ne sont jamais volontaires, j'en fais l'aveu : je n'ai pas été étranger aux articles publiés contre M. Yves Guyot et contre ses amis au moment des élections municipales. »

« J'aurais certainement préféré avoir pour conseillers municipaux les rédacteurs du *Proletaire* plutôt que ceux de la *Lanterne*. »

« De tout temps, l'administration, dans les questions électorales, a été du côté des candidatures socialistes, quand elle a dû choisir entre celles-ci et les candidatures radicales. »

« Ma tâche eût été certainement plus facile si j'avais eu au pavillon de Flore une douzaine de bons anarchistes traitant les radicaux de réactionnaires et discréditant leurs collègues par leurs propres excentricités. »

Il va sans dire que la *Revolution sociale*, œuvre policière, n'était pas uniquement créée pour chanter les louanges du préfet de police :

« Mais la *Revolution sociale* faisait mieux que d'attaquer mes adversaires et de prêcher l'abstention au profit des candidatures

les plus modérées : — elle m'adressait à moi-même les outrages les plus véhéments. »

Et le député de Lyon ajoute philosophiquement :

« Je le rappelle en passant, afin de montrer à mes adversaires combien ils perdent leur temps, leur encre, leur imagination et leur peine quand ils croient m'être désagréables en inventant sur mon compte des anecdotes, si on les compare à celles que j'ai payées à la ligne. »

L'historiette est folle. Elle montre que « les compagnons » anarchistes ont grandement raison de se méfier les uns des autres.

Chronique générale.

NOUVEAUX IMPOTS A L'HORIZON.

M. Ferry en avait indiqué la nécessité devant la commission du budget, le 16 octobre 1884 : mais seulement après les élections, avait-il dit, afin de piper les électeurs au moment du vote.

Cette nécessité est telle qu'un sénateur républicain, M. Bozérian, l'a reconnue en ces termes dans la séance du 19 février dernier :

Il est à penser que, par suite des nécessités financières, il y aura lieu d'édicter de nouveaux impôts.

Que chacun se tienne donc pour averti et s'attende à être un peu plumé et écorché, à moins que tous ces farceurs, qui ont promis tant de choses et qui ne nous ont donné que la misère, ne soient culbutés par un mouvement de la colère publique. Ils ne l'auront pas volé !

Les hommes de finances et d'affaires, qui sont le mieux au courant de la situation, croient que l'emprunt qui sera contracté, après les élections, par le gouvernement, sera de QUATORZE CENT MILLIONS ! Rien que ça, c'est-à-dire 1 milliard 400 millions ! Si vous voulez éviter ces nouvelles charges, préparez-vous, électeurs, à trouver des candidats qui ne les voteront pas !

L'HÔTEL DES POSTES.

L'inauguration du nouvel hôtel des postes aura lieu le 14 juillet prochain.

On espère avoir terminé les travaux pour cette époque.

LA LIGUE DES PATRIOTES.

A la suite de l'incident de Levallois-Perret, M. Anatole de la Forge a donné sa démission de président de la ligue des Patriotes.

REUNION DE L'APPEL AU PEUPLE.

Nous ne croyons pas que le parti de l'appel au peuple ait beaucoup de se réjouir de la réunion de la presse qui a eu lieu dimanche. Des divisions irrémédiables n'ont fait

que s'affirmer dans cette réunion entre Victorien et Jérôme et les journaux de l'appel au peuple n'essaiment même pas d'atténuer la portée de ce nouvel enseignement sur l'impuissance des bonapartistes en tant que parti. Mais des débris de ce parti se dégagent des individualités qui peuvent apporter et apporteront, nous en avons la conviction, un utile concours au salut de la France, dans le groupement de toutes les forces conservatrices du pays pour la prochaine lutte électorale.

Les divisions qui se sont manifestées dans la réunion de la presse départementale de l'appel au peuple, paraissent vivement préoccuper les députés bonapartistes.

L'un d'entre eux rappelait dans les couloirs que naguère la presse monarchique des départements, réunie en assemblée générale, avait acclamé à l'unanimité M. le Comte de Paris. Et ce rapprochement lui inspirait des réflexions, peu consolantes pour le parti ou plutôt pour les partis de l'appel au peuple.

On télégraphie de Londres au *Journal des Débats* :

« On répète ici le mot d'un personnage considérable qui aurait dit que le comte Herbert de Bismark a « secoué les Anglais de toutes les manières ». Le fils du chancelier de l'empire d'Allemagne serait venu à Londres, non pour pallier, mais pour accentuer l'effet des paroles du chancelier. »

« Il paraît qu'il a réussi pleinement dans sa mission, et qu'il a obtenu les concessions les plus considérables dans les questions coloniales. »

« En ce qui concerne les affaires de l'Afghanistan, il est possible que les Russes n'avancent pas, mais on ne croit pas qu'ils fassent un pas en arrière. »

On télégraphie de Shanghai au *Standard* :

« Une grande émotion a été ressentie ici, à la nouvelle de la visite par les Français de plusieurs navires anglais et allemands en route pour Tien-Tsin. »

Les Chinois résidant à Paris ont reçu de leur gouvernement l'ordre de quitter la France. L'injonction concerne également les jeunes gens étudiant dans les écoles françaises.

NOS PERTES A TUYEN-QUAN.

Le *National* dit que, d'après de nouvelles dépêches reçues par le ministre de la guerre, nos pertes seraient beaucoup au-dessus du chiffre qui a été publié hier.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 mars. La hausse que nous signalions hier s'accroît de nouveau aujourd'hui, et toute la cote gagne du terrain.

Une véritable explosion de hausse se produit sur nos fonds publics, qui s'élevaient : le 3 0/0 à 82.45, l'amortissable à 83.90, le 4 1/2 à 110.17 après 110.30.

Le marché des titres du Crédit Foncier est aussi animé que précédemment. L'action progresse à 1.380. Les diverses Obligations Foncières et Communales de cet établissement s'inscrivent toutes en reprise sur hier.

La Banque de Paris est plus ferme à 810. Les actions de la Banque d'Escompte ont eu un courant très-suivi d'achats à 585 fr.

La Société Générale fait bonne contenance à 485 fr. Les obligations de l'Est-Algérien sont solidement tenues, et ont des tendances de hausse très accentuées.

Les Chemins Méridionaux italiens conservent d'excellents cours à 712 fr.; le mouvement de hausse va se continuer sur cette valeur.

La Rente italienne a inscrit le prix de 98 fr. aujourd'hui, et nous sommes convaincus qu'elle ne s'arrêtera pas tant que le pair n'aura pas été atteint.

Nos chemins de fer s'inscrivent sans grandes variations. Le Nord s'échange à 1,670 ; l'Orléans est ferme à 1,375.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le thermomètre est descendu la nuit dernière à deux degrés au-dessous de zéro. Ce matin tous les ruisseaux étaient gelés. La boue qui couvrait les routes et provenait de la journée de pluie de lundi a partout disparu sous l'effet de la congélation.

Les amandiers et abricotiers sont en fleurs et leur récolte semble compromise par cette seule nuit.

La dépêche suivante nous a été communiquée hier soir à 4 heures :

« Orléans, 10 mars, midi. »

« Cote présumée de la Loire à Saumur : 3^h 50 le 14 mars, à 8 heures du soir. »

« On n'annonce pas encore de crues sur la Loire supérieure, l'Allier et le Cher. »

Notre compatriote, M. Félix Lelong, actuellement capitaine de gendarmerie à Nantes, est nommé commandant dans la même arme. Il est appelé à Périgueux.

ANGERS.

Le vol de la salle Saint-Jean. — Dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 mars, un ou plusieurs voleurs se sont introduits dans la salle Saint-Jean, et ont enlevé nombre de pièces d'or à notre Musée archéologique.

Aucune trace d'effraction. Le ou les voleurs sont entrés nuitamment avec des clefs ou des passe-partout, en voleurs vraiment expérimentés. — Ils ont choisi tranquillement, dans les vitrines, les pièces précieuses qu'ils voulaient y prendre, et ils semblaient les avoir choisies en vrais numismates. — ne laissant sur leur passage d'autres empreintes que des traces de cire et de bougie.

En somme, environ quatre-vingt-dix pièces d'or de monnaies anciennes ont disparu, ce qui est pour notre Musée angevin une perte fort sérieuse et peut-être irréparable, si le voleur s'est attaqué aux pièces locales.

Le poids de l'or enlevé ne se chiffre peut-être que par une valeur de deux mille francs, mais pour une collection numismatique il faudrait, sans doute, tripler ou décupler cette valeur.

Nous laissons, naturellement, à l'Administration de notre Musée archéologique le soin de régler ce compte et de préciser les pertes.

Tout ce que nous pouvons dire, en attendant les informations scientifiques qui suivront, c'est que le ou les voleurs ont dû préparer leur crime à loisir, car il est établi d'après nos premiers renseignements, qu'ils sont entrés au Musée Saint-Jean avec des clefs ouvrant toutes les portes, même les portes des vitrines où étaient exposées les pièces d'or qu'ils se sont appropriées.

(Journal de Maine-et-Loire.)

UN MINISTRE EN DETRESSE.

Dans la soirée du 8 mars, M. le ministre des travaux publics, accompagné de M. le préfet d'Indre-et-Loire, d'un nombreux cortège de fonctionnaires de tout ordre, et d'une foule d'invités, devait parcourir sur la nouvelle ligne les cinq kilomètres qui séparent la ville de Bourgueil de la gare du Port-Boulet (réseau d'Orléans), où devait avoir lieu l'embarquement pour Tours et Paris.

pauvres, sur notre vie, notre fortune et nos familles.

« Je n'ai pas à vous apprendre comment ce devoir est rempli. Il n'est pas de jours que nous n'apprenions quelque acte de dévouement accompli par cette brave milice. Trop souvent nous apprenons aussi que quelqu'un des siens est tombé, victime héroïque et modeste du devoir. C'est que ces braves gens, que j'aime et que j'estime parce que, depuis vingt-cinq ans, je les vois à l'œuvre, auxiliaires infatigables de la justice, sont encore plus modestes que braves, qu'ils ne portent jamais le premier coup, que le plus vil misérable peut les frapper, certain à l'avance que le gendarme n'attaque jamais, et qu'il se défend à peine. Cela est si vrai qu'il a fallu que des ordres fussent donnés à la gendarmerie afin qu'elle fût moins prodigue de sa vie, et, de tous les ordres qu'elle reçoit, c'est le seul qu'elle n'exécute pas. »

« Le plus souvent le meurtrier cède à un empressement irréfléchi. Il frappe, mais il se repent ; il se hâte de fuir, et il va porter au loin son remords. Il était réservé à cette grave affaire de nous montrer un assassin qui frappe, sans colère, ou plutôt sans motif, qui s'acharne sur un malheureux sans défense, se glorifie de son crime, parcourt en triomphateur les lieux qu'il a ensanglantés, brave la loi et la justice, et qui, lâche faiblesse des uns, odieuse connivence des autres, reçoit une coupable protection et s'impose par la terreur. »

« De ces grands crimes et de cette scandaleuse impunité, je viens demander la réparation, et j'attends de vous une répression assez éclatante pour effacer tous ces maux ! »

— As-tu entendu, mon fils ? demanda le père Carrou à Eugène.

— Ce monsieur rouge me fait frémir ! répondit le pauvre Potard.

— Est-ce que Faucheur est malade ? demanda Baptiste. Il est pâle comme un mort.

— C'est la frayeur et la rage, reprit le père Carrou. Laissons-le tranquille et écoutons !

« M. le procureur général expose alors les faits relatifs à l'assassinat du gendarme Ravelle ; après avoir retracé d'une façon saisissante les détails de cette horrible scène, qui montre le criminel tel qu'il est, après avoir raconté les actes d'improbité qui ont précédé et suivi ses crimes, il protesta en ces termes contre les égarements, les complicités ou les illusions d'une certaine partie de l'opinion publique :

« Il y a partout et toujours des pillards, vivant de prédateurs, en lutte perpétuelle avec la loi et ses agents, détestant la gendarmerie parce que la gendarmerie n'aime pas les voleurs, rêvant spoliation et poursuivant de leur haine et de leurs coups les défenseurs de la propriété : les pillards soutenaient Rouget, ils lui ménageaient des repaires et lui fournissaient de la poudre et du plomb. C'est

tout simple, ils sont ses amis et ses complices. »

— Entends-tu cela ? dit le Potard à Baptiste.

— Oui, c'est pour nous.

— Écoute encore cela !

« Il se rencontre un plus grand nombre de gens pusillanimes et tremblants, qui ne font pas le mal, mais qui le laissent faire. Que leur repos soit troublé ou leur propriété menacée, ils accourent vers la gendarmerie ! Qu'un désastre survienne, qu'une grande calamité, un incendie, une inondation les mettent en danger, les gendarmes sont là qui les sauvent au péril de leur vie ! Que le lendemain en réclame d'eux un peu de cette protection qu'ils étaient si empressés à réclamer ou si heureux de rencontrer la veille, ils ont peur, ils ne veulent pas se compromettre. Et c'est ainsi que toute une population tremble devant un bandit. Voilà comme nous sommes. Nous voulons que l'autorité fasse tout pour nous, et nous ne faisons jamais rien pour elle. »

« Il y a enfin des personnes, dont les intentions valent mieux que les actes, et qui s'inspirant de banalités peu sensées sur la charité, la philanthropie et la réhabilitation, s'éprennent de passion pour les scélérats et prétendent qu'ils sont les plus malheureux, comme si la religion n'enseignait pas le respect de la loi, comme si la philanthropie consistait à sacrifier les bons aux méchants ; comme si la réhabilitation devait devancer l'expiation. »

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Toutes les mesures étaient prises et là se trouvait M. Seiller, commissaire de surveillance administrative à la résidence de Tours.

L'heure prévue pour l'arrivée de Bourguet étant passée, on se demandait, à la gare du Port-Boulet, ce qui pouvait bien occasionner le retard, lorsque des voyageurs, venant en voiture, dirent que le train était déraillé à deux kilomètres environ.

Un certain émoi succéda à cette nouvelle inattendue, et déjà l'on se demandait s'il n'y aurait pas lieu de porter secours aux voyageurs du train en détresse, quand l'un d'eux, venu en voiture également, apparut seul à la gare. Aussitôt on le questionna sur la cause et les conséquences du déraillement, qui était dû, suivant lui, à la présence d'un cheval sur la voie.

M. Seiller, frappé de la ressemblance du voyageur avec M. le ministre des travaux publics à qui il avait, comme fonctionnaire, fait sa visite officielle à la préfecture, et dont lui et ses collègues avaient reçu le plus gracieux accueil, se découvrit en lui disant : « Monsieur le ministre, si je ne me trompe ? » La réponse ayant été affirmative, M. Seiller s'empressa de dévoiler cet incognito auprès des agents de la compagnie d'Orléans, et tous de rester stupéfaits.

Là se place un incident assez drolatique ?

Deux gendarmes survinrent qui, friands de détails, s'approchèrent du groupe dont faisait partie M. le ministre.

M. Seiller s'empressa de leur dire en présence de qui ils se trouvaient. Mais le brigadier, en homme qui ne se laisse pas abuser, regarda l'inconnu d'un air goguenard et haussant les épaules, se mit à dire : Pourquoi pas ?

M. Seiller n'insista pas pour convaincre les gendarmes et, comprenant que la situation de M. le ministre devenait embarrassante, il l'invita à se rendre dans la salle d'attente qui avait été transformée en salon de réception, et il resta avec lui jusqu'à l'arrivée du cortège officiel qui avait dû parcourir les deux kilomètres pédestrement, non sans quelques immersions dans les fossés bordant la voie ferrée qu'il avait fallu quitter. (Journal d'Indre-et-Loire.)

TOURS.

Le maire de la ville de Tours informe ses concitoyens que le conseil général des bâtiments civils vient d'approuver les plans et devis, concernant la reconstruction du théâtre de Tours, et que cette importante question touche à sa fin.

Il reste toujours à obtenir l'approbation du ministre pour l'emprunt des 470,000 francs. Quand les Tourangeaux l'auront-ils ?

Jusqu'à là, rien n'est fait.

LA FLECHE.

Une lettre anonyme, adressée à l'inspecteur primaire, avait dénoncé un Frère de l'École chrétienne comme coupable de faire subir à ses élèves des traitements affreux. L'affaire est venue mercredi à l'audience du

tribunal. Le Frère avait corrigé quelques enfants indociles. Les élèves ainsi corrigés avaient de huit à douze ans. Les parents sont venus dire au tribunal qu'ils étaient très-satisfaits de l'école des Frères, que leurs enfants se plaignaient à tort, que plusieurs dépositions contre les Frères leur avaient été arrachées de force et qu'ils remerciaient les maîtres de les remplacer dans les corrections paternelles.

M. Elie Dias a défendu énergiquement la cause du Frère; il a apporté 43 signatures de pères de famille sur 45 parents qui avaient confié leurs enfants au Frère accusé. Ces 43 pères de famille protestaient contre la mise en accusation du Frère. L'un d'eux, venant comme témoin, a dit qu'en effet son fils avait reçu des coups et blessures à l'école, mais que c'était à l'école laïque, et que pour ce fait il avait confié son enfant aux Frères et qu'il en était très-satisfait. Malgré tout cela, le tribunal a condamné le Frère à 50 fr. d'amende.

COUR D'ASSISES DES DEUX-SÈVRES.

La Cour d'assises des Deux-Sèvres a condamné aux travaux forcés à perpétuité le nommé Pierre Rivière, reconnu coupable d'assassinat sur son ancien maître, le meunier Pierre Bonneau, de Pas-de-Jeu.

On se rappelle que le 31 octobre dernier, Bonneau, revenant du marché de Thouars avec de l'argent, reçut presque à bout portant un coup de feu en pleine poitrine. Bien qu'ayant la poitrine traversée de part en part, le meunier eut le courage et la force de faire encore plus de trois cents mètres et vint tomber évanoui entre les bras de sa femme terrifiée.

Trois jours après le crime, l'assassin se mariait avec une honnête jeune fille appartenant à une honorable famille et dans la semaine il était arrêté.

Rivière est un dangereux coquin qui doit probablement à ses dénégations énergiques d'avoir obtenu des circonstances atténuantes.

NANTES.

Depuis huit jours, la Direction de Théâtre consacre tous ses soins à l'étude de *Manon*, de J. Massenet, dont la représentation doit avoir lieu aujourd'hui. Le jeune maître, après avoir fait exécuter à Angers son charmant opéra, qui a obtenu un succès complet d'œuvre et d'interprétation, est venu en diriger à Nantes les dernières répétitions générales.

On espère que les pensionnaires du théâtre de Nantes se montreront à la hauteur de leurs camarades de la scène angevine, qui ont été chaudement félicités par l'auteur.

DÉGRADATION MILITAIRE.

Samedi matin, à Orléans, a eu lieu, dans la cour de la caserne d'artillerie, rue Guillerout, la parade d'exécution du jugement porté contre le nommé Simonnet, sergent au 76^e de ligne.

Ce sergent, convaincu de faux en écritures publiques, avait été condamné, par le

conseil de guerre de la dixième division, à cinq ans de réclusion, six mois de prison en remplacement de l'amende et à dix ans de surveillance de la haute police.

Samedi donc, le condamné a été extrait de la prison et amené dans la cour de la caserne, où se trouvaient réunis en armes le 76^e de ligne en entier, auquel il appartenait, et des détachements des divers corps de la garnison.

Là, on lui fit lecture du jugement prononcé contre lui, puis, devant les troupes assemblées, un sergent s'est approché de lui et lui a tout d'abord arraché ses galons, puis ses épaulettes, enfin les boutons de sa tunique.

La dégradation terminée, le condamné a été conduit par un piquet de quatre hommes auprès des troupes devant lesquelles il a défilé, après quoi il a été remis entre les mains de la gendarmerie.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Conserves alimentaires : Petits Pois, la boîte de 4 litre, 95 c.; 1/2 litre, 60 c.; — Petits Pois très-fins, 4 fr. 65 et 90 c.; — Haricots verts, 95 c. et 60 c.; — Haricots verts très-fins, 4 fr. 50 et 80 c.; — Haricots flageolets extra-fins, 4 fr. 80 et 95 c. la boîte pour 6 et 3 personnes.

Chronique Théâtrale.

LES DRAGONS DE VILLARS.

Parmi les compositeurs dont s'honore l'art français, avez-vous bien souvent entendu citer Maillart?... J'en doute... Les morts vont vite, et l'oubli emporte parfois, dans son vol rapide, le nom de ceux-là mêmes dont l'œuvre survit.

Maillart, déjà oublié, a pourtant laissé dans les *Dragons de Villars* un fort joli opéra-comique qui a pris et gardera une place honorable au répertoire... à moins que la musique de l'avenir n'emporte décidément la génération future dans les sphères éthérées de la symphonie transcendante.

Le libretto a le mérite d'offrir une intrigue simple et facile à suivre, un dialogue sans prétention, semé de ces plaisanteries innocentes qui, bien qu'un peu surannées, font encore, après cinquante ans, la joie du parterre. — Eh ! parbleu ! j'aime bien, au théâtre, ce rire franc du public qui s'amuse. La névrose n'est-elle pas en train de tuer la vieille gaieté gauloise ?

La musique des *Dragons de Villars* est vive, alerte, facile, pleine d'entrain et de clarté — ô wagnériens, voilez-vous la face ! — parfois aussi émue et touchante. Dieu sait combien de fois on a entendu cette charmante romance : *Ne parle pas, Rose, je t'en supplie*, soupirée dans les salons par tous les joveaux qui se découvrent un filet de voix ténorisante, massacrée au coin des quais par d'affreuses clarinettes, au hasard des rues par les orgues de barbarie ! — Feuillez les anciens et les modernes et

dites-moi, je vous prie, s'il est beaucoup de mélodies qui résisteraient à de si terribles épreuves?... Eh bien ! malgré tout, c'est encore avec plaisir qu'on écoute à la scène même les deux couplets..... et l'on se surprend à crier bis !

Fort gentille dans le rôle de Rose Friquet, M^{lle} Dupouy a obtenu un vif et légitime succès. Artiste consciencieuse, toujours en scène, elle dirige avec goût et méthode sa jolie voix d'une justesse parfaite. Elle a dit avec beaucoup de charme l'air bien connu : *Espoir charmant*.....

La gracieuse dugazon et M. Grandville, bien en voix, ont brillamment enlevé le duo d'amour du second acte, que le public a acclamé.

L'excellent baryton, M. Dechesne, a partagé avec eux les applaudissements.

On a bien accueilli M^{lle} Savigny, que la direction vient d'engager comme deuxième chanteuse. Cette artiste fait sans peine oublier M^{lle} Dalbret, dont la voix félée réclamait des trésors d'indulgence.

La saison théâtrale va bientôt prendre fin, au grand déplaisir des personnes, nombreuses à Saumur, qui aiment la bonne musique. — Elle ne se terminera pas sans que nous ayons l'heureuse fortune d'applaudir *Manon*, la dernière œuvre de Massenet, qui vient d'être représentée à Angers. — Serait-ce trop d'exigence que de souhaiter une troisième représentation de *Lakmé* qui fera salle comble ?

En terminant, nous exprimerons un regret, celui de n'avoir pas entendu cette année *Carmen* et *Mireille*, — deux œuvres de premier ordre, dont le souvenir, après de longs mois, nous ravit encore.

O Magali, ma bien aimée,
Je n'entends plus sous la ramée
Ta voix chanter un doux refrain...

..... Il faut attendre à l'an prochain !

GEORGES LUTH.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 12 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

Cirque-Théâtre d'Angers.

ASSOCIATION ARTISTIQUE

A cause des fêtes de dimanche prochain, le 22^e concert, 19^e de l'abonnement courant, sera donné demain jeudi 12 mars, à 2 heures précises.

A l'occasion de la Mi-Carême, GRAND CONCERT CARNAVALESQUE.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{arm}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{arm}.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Fenilleton de l'Écho Saumurois.

LA FÉE DU TRAVAIL

III

LES CAMARADES SE VENGEANT !
(Suite)

Cette fois les rires furent unanimes et sincères. Bec-Salé obtenait un vrai succès, à ce point que les applaudissements éclatèrent.

Victor Faujas sentit comme un voile de sang qui obstruait sa vue; ses tempes battirent avec violence, ses poings se fermèrent malgré lui. Mais il se calma tout à coup, et, après avoir passé la main sur son front pour en chasser une mauvaise pensée, il dit froidement :

— Allons, camarade, tu perds ton temps et ne veux que me faire de la peine. C'est ta vengeance de ce que je n'ai jamais voulu t'accompagner dans tes orgies. Un moment, tout à l'heure, j'ai eu l'idée de t'écraser — et Victor fit quelques pas en avant; Léonard ne recula pas, il avait tiré son compas à demi de sa poche : un crime eût peut-être été commis sans la modération de Faujas — mais j'ai compris que ce serait faire croire que j'ajoute foi à tes calomnies.

— Des calomnies, répéta hardiment Léonard.

Elle est bonne, celle-là, les amis, Ah çà ! c'est-il vrai ou non que ta future élève une « gosseline » ? Est-ce que nous ne connaissons pas tous la petite Louise ? Eh bien ! est-ce que tu ne vas pas épouser sa mère... adoptive et l'enfant ? C'est de l'ouvrage toute faite, mais ça ne plairait pas à certaines gens, à moi d'abord.

— Ni à moi ! répétèrent plusieurs voix.
— Vous savez bien, dit Victor, qui était devenu très-pâle, que cette enfant est une orpheline recueillie par la *Fée du travail*, et élevée par elle...

— Nous savons, nous savons, répéta Léonard, avec un rire méchant, que nous ne savons rien. Les femmes sont si coquines ! Qui sait si cette histoire est bien vraie ?

— Bien vraie ? exclama Victor atterré. Comment, on pourrait douter de la vertu de Rosette ? Comment, on la ferait passer pour une *filie-mère* ! Ah ! c'est affreux !

— Mais, misérable — et cette fois il s'avança menaçant — tu sais bien que les voisins ont affirmé que Rosette avait recueilli la fille d'une femme morte dans la maison.

— Les voisins, fit Léonard en haussant les épaules et caressant son compas qu'il avait sorti tout à fait. Il y en a déjà qui sont morts, d'autres qui ont quitté le quartier, si bien que dans quel que temps, on ne saura plus ce qu'il y a de réel dans cette touchante histoire.

Victor Faujas fut accablé par cette logique brutale, cependant il allait répliquer, lorsque le patron apparut à l'extrémité du chantier. Les ouvriers se remirent à l'ouvrage et Bec-Salé s'en alla joyeux, comme s'il avait accompli une bonne action.

Le misérable s'était vengé.
L'ivrogne avait pris sa revanche !
Le débauché avait triomphé du sage !

La blessure faite au cœur de Faujas était profonde. Le doute n'était pas entré dans son âme; non, il savait bien que Rosette n'était pas une *filie-mère*, mais son esprit timoré admettait qu'on pouvait le croire et que dès lors il passerait pour « une dupe ».

La journée s'acheva péniblement, et quand l'heure de quitter le chantier arriva, Faujas sortit sans parler à personne, sans rechercher Léonard, comme on s'y attendait.

Il marcha sans avoir conscience de lui-même et se dirigea, presque comme un homme ivre, chez Rosette.

En le voyant entrer, la jeune fille jeta un cri et se leva toute tremblante.

— Qu'avez-vous ? s'écria-t-elle.

— Ne vous alarmez pas, dit Victor, et surtout, mon amie, écoutez-moi sérieusement.

Louise était venue, comme elle avait coutume, au devant du charpentier. Il la repoussa douce-

ment et ne l'embrassa pas. Rosette qui suivait tous ses mouvements fut surprise et l'interrogea du regard.

— Eh bien ! oui, dit-il brusquement, c'est d'elle dont il va être question, d'elle dont je veux vous parler.

— De Louise ?
— De Louise !

— Ah ! la pauvre enfant, exclama Rosette en prenant sur ses genoux la petite fille qui commençait à pleurer.

— Écoutez, Rosette, vous savez si je vous aime, dit gravement Victor.

— Je vous crois, mon ami. Mais vous n'ignorez pas non plus le sentiment profond d'affection et, oserai-je le dire, d'amour sincère que j'ai pour vous.

Faujas soupira et parut réfléchir.

Tout à coup, prenant une décision énergique, il dit à la jeune femme émue et inquiète :

— Rosette, mon père ne tardera pas à arriver, peu de temps doit s'écouler avant que nous soyons l'un à l'autre.

— Prenons patience, répliqua Rosette, avec cet esprit de résignation qui est le propre des natures habituées à souffrir.

— Pour que notre union, tant désirée, s'accomplisse, j'ai un grand sacrifice à vous demander, mon amie.

— Un sacrifice, à moi ? Parlez, Victor, et à l'instant je l'accomplirai, si cela est possible, s'écria la jeune fille.

(A suivre.)

PAUL DE LASCAUX.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancier, place de la Bilange.

A VENDRE La Pelouse

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Rue du Château de Launay, commune de Villebernier,
Avec JARDIN de 93 ares, cour, écurie et remise.
Jouissance de suite.
S'adresser à M^e AUBOYER. (226)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, hôtel Blancier.

A VENDRE MAISON

A Distré,
Occupée par les Sœurs.
S'adresser, pour visiter, à M. AGNÈS, à Distré, et, pour traiter, à M^e AUBOYER.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche 29 mars 1885, en l'étude de M^e LECOMPTE, à 2 heures, d'UNE
BELLE & GRANDE
MAISON

De construction récente,
Située au centre du bourg de Brézé,
Et CLOS DE VIGNE y adossé, d'une contenance de 33 ares environ.
S'adresser audit M^e LECOMPTE, notaire. (259)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.
S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fule (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.
15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fule, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude et par le ministère dudit M^e BELDENT,
Le dimanche 15 mars 1885, à 1 heure de l'après-midi,

La NUB-PROPRIÉTÉ d'un **Titre de Rente** sur l'Etat de 1,100 fr., trois pour cent, n^o 321.133, série 6^e, dépendant de la faillite de M. Louis-Désiré Milsonneau, ancien négociant à Saumur, et dont l'usufruit repose sur une tête âgée de 66 ans.

Mise à prix: 10,000 fr. outre les charges.

S'adresser, pour les renseignements:
1^o A M. DOUSSAIN, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 10, syndic de la faillite de M. Milsonneau;
2^o A M^e BELDENT, notaire, dépositaire du cahier des charges. (211)

REMBOURSEMENT en espèces des valeurs dépréciées par le syndicat de l'Union Orléanaise.

Emissions de la Banque de Prêts à l'Industrie, Crédit général Français, etc., etc.

S'adresser, pour le département de Maine-et-Loire, à M. RENARD, ancien notaire, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur. (180)

A LOUER Petit Château

MEUBLÉ OU NON.
S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.
Spécialité de Calorifères
Cheminées marbre, faïence et tôle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur.

L'Agence de la Société Générale, 19, rue du Marché-Noir, Saumur, délivre, sans frais, les Obligations 3 0/0 de la Compagnie des Chemins de fer

EST ALGÉRIEN
au porteur ou nominatives. (190)

M^{me} MYRRA, la grande et célèbre bre chiro-mancienne et cartomancienne de Paris, prédit l'avenir par les cartes et lit dans la main. De passage seulement pour 15 jours à Saumur, reçoit tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir,
Grand'rue, 41.

ON DEMANDE des chevaux

à maître au vert, au mois ou à l'année.
S'adresser à M. Alphonse LEROUX, rue Beaupaire, ou à M. RAIMBAULT, maréchal, rue de la Fidélité. (219)

DEMOISELLE musicienne connaissant la comptabilité commerciale désire trouver une position soit dans une famille ou comme comptable ou caissière. Donnera bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne **apprêteuse** pour les Modes. (171)

UN HOMME sérieux et de confiance demande du **travail**, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE place de **comptable** pour quelques heures ou pour la journée entière.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon **jardinier** pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

Une importante Compagnie d'assurances sur la Vie humaine et contre les Accidents demande des hommes honorables et actifs qui désireraient s'occuper de ces opérations.
S'adresser au bureau du journal.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS:
Édition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
En totalité ou par parties,
UNE
Grande et Belle MAISON
Sise à Saumur, rue de l'Église-Neuve, 21,

Avec toutes ses dépendances: jardin sur le bord de l'eau, trois entrées pour la maison par devant et par derrière, avec porte cochée, remise et écurie, etc., etc.
S'adresser à M. LEMIRE, cafetier, propriétaire, près la gare d'Orléans, Saumur. (236)

A VENDRE UNE CHÈVRE

Agée de 4 ans.
S'adresser au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde
PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS
SAUMUR

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.
LA VELOUTINE
est une
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et lavable, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Glycérine Minéralisée
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.
Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.
Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.
Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.
Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.
Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.
Chez l'Inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques (Lire la Notice).
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MARS 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	82 20	82 30	Est	790	791 25	Obligations.			Gaz parisien	518 50	520
3 % amortissable (nouveau)	83 60	83 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1270	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	512	Est	374	376
4 1/2 % (nouveau)	105	105	Midi	1165	1166 25	— 1865, 4 %	532 50	533	Midi	379 75	381 50
Obligations du Trésor	510	510	Nord	1665	1662 50	— 1869, 3 %	468 50	468 50	Nord	383 75	385 75
Banque de France	5160	5300	Orléans	1370	1370	— 1871, 4 %	398	398	Orléans	382 25	384
Société Générale	477 50		Ouest	870	865	— 1875, 4 %	520	520	Ouest	380	387
Comptoir d'escompte	985	985	Compagnie parisienne du Gaz	1610	1611 25	— 1876, 4 %	519 50	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	381	381
Crédit Lyonnais	558 75	562 50	Canal de Suez	2140	2145	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	386	385
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1280	1280	C. gén. Transatlantique	490	492 50	Obligat. foncières 1879 3 %	457 50	458	Canal de Suez	590	581
Crédit mobilier		287 50				Obligat. foncières 1883 2 %	367	365			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
8 heures	8 minutes	du matin	express-poste.														
9	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)														
6	13	matin	omnibus-mixte.														
1	25	soir															
3	32		express.														
7	15		omnibus.														
10	36		(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.														
9	21		omnibus.														
9	37		express.														
12	48		soir, omnibus-mixte.														
4	44																
7	4		omnibus (s'arr. à Tours)														
10	24		express-poste.														
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																	